PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

ASSOCIATION MAORÉA

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Réunion constitutive

Le 12 septembre 2026, les quatre membres fondateurs de l'association MAORÉA se sont réunis à distance par téléconférence en assemblée constitutive. Les participants ont pu prendre part aux échanges et se prononcer sur les résolutions soumises au vote.

Membres fondateurs participant à la téléconférence

Fonction	Nom et prénom
Président	LEY AMAKO HILAIRE AKPADJA
Vice-président	LÉODO OUMÉLINDA
Trésorière	MATHIEU SHERLEY
Secrétaire	DUPARC SONIA

Ordre du jour

1. Constitution de l'association MAORÉA.
2. Présentation et adoption des statuts.
3. Désignation du premier Bureau.
4. Pouvoir pour accomplir les formalités de déclaration et de publication.

Résolution n° 1 - Constitution de l'association

Les quatre membres fondateurs décident à l'unanimité de constituer l'association MAORÉA, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 - Adoption des statuts

Les statuts de MAORÉA, composés de 25 articles, sont soumis aux membres fondateurs. Les quatre membres déclarent les approuver dans leur intégralité.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3 - Désignation du premier Bureau

Le premier Bureau est constitué comme suit :

Président : LEY AMAKO HILAIRE AKPADJA

Vice-président : LÉODO OUMÉLINDA

Trésorière : MATHIEU SHERLEY

Secrétaire : DUPARC SONIA

Les mandats sont fixés à un an, renouvelables.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 - Pouvoir pour les formalités

L'assemblée donne pouvoir au Président de MAORÉA, avec faculté de mandater toute personne conformément aux statuts, afin d'accomplir les formalités nécessaires à la déclaration, à la publication et à la constitution administrative de l'association.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée constitutive est déclarée close. Le présent procès-verbal constate les décisions prises à l'unanimité par les quatre membres fondateurs lors de la téléconférence du 12 septembre 2026.

Établi le 12 septembre 2026.

Signature du dirigeant établissant le procès-verbal

Président de MAORÉA

Nom et prénom : LEY AMAKO HILAIRE AKPADJA

Signature :

